



Lois chatel reconduction tacite

Par xave95

Bonjour,

J'ai souscrit à un abonnement de 3 mois sur internet d'un service (compte premium sur une Ligue de sport électronique en français (ESL, avant ESPL) est une ligue pour les joueurs de sport électronique) il était question d'une reconduction automatique lors de la souscription.

J'ai oublié d'annuler manuellement cette reconduction et ils m'ont bien sûr débité à nouveau d'un abonnement de 3 mois.

Lorsque je leur demande le remboursement il me répond :

"Il est stipulé que vous devez être prévenu au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période. Or vous avez été prévenu 3 mois avant la date de renouvellement automatique puisque vous avez souscrit à un premium de trois mois ! Le mail vous confirmant votre abonnement vous prévient aussi du renouvellement automatique lorsque vos jours de premium arrivent à échéance."

est-ce légal ?

Merci

cdl